

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-21-0721 du 27/05/2021

Arrêté du 12 avril 2021

ARRETE PORTANT AFFECTATION D'INSPECTEURS DES FINANCES PUBLIQUES SUR DES POSTES
DE CONSEILLERS AUX DECIDEURS LOCAUX (CDL)

Bureau RH-1C

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte affectation de deux inspecteurs des Finances publiques sur des postes de Conseillers aux Décideurs Locaux (CDL).

Date d'application : 18/05/2021

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION D'INSPECTEURS DES FINANCES PUBLIQUES SUR DES POSTES DE CONSEILLERS AUX DÉCIDEURS LOCAUX (CDL).....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION D'INSPECTEURS DES FINANCES PUBLIQUES SUR DES POSTES DE CONSEILLERS AUX DÉCIDEURS LOCAUX (CDL)



ARRÊTÉ

portant affectation d'inspecteurs des Finances publiques

LE MINISTRE CHARGÉ DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2014-507 du 19 mai 2014 modifié relatif aux dispositifs indemnitaires d'accompagnement dans la fonction publique ;
- Vu le décret n° 2017-1392 du 21 septembre 2017 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux corps de la catégorie A de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu l'arrêté du 10 septembre 2019 portant délégation de signature (Direction générale des Finances publiques) ;
- Vu la demande des intéressés ;

ARRÊTE :

Article 1 : Les agents dont le nom figure dans le tableau ci-après sont affectés sur un poste de Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL) selon les modalités précisées dans le tableau ci-dessous :

N° DGFIP	NOM USUEL	PRÉNOM	GRADE	SITUATION ANCIENNE	SITUATION À LA DATE D'EFFET			
				Direction – Résidence	Affectation nationale	Libellé CDL	Résidence	Date d'effet
865390	VOIDEY	Séverine	IFIP	DDFIP 25 – DOUBS DIRECTION	DDFIP 25	CDL PAYS DE CLERVAL - SANCEY	PAYS DE CLERVAL	15/03/2021
561686	HUET	Anaïs	IFIP	DDFIP 24 – DORDOGNE DIRECTION	DDFIP 14	CDL du HOM	LE HOM	12/04/2021

Article 2 : Les dispositions du présent arrêté seront notifiées aux intéressés et publiées au BOFiP.

FAIT À PARIS, LE 12 AVRIL 2021

POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION,
L'ADMINISTRATRICE DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINTE

STÉPHANIE DACHARY-MLENECK

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-0756